

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2019

Étaient présents : M. POUJADE, Mme BRU Agnès, M. BALARDY, M. BRU Alexis, M. NADAL, Mme MOUSSAOUI, M. DEMNI, Mme DUBOIS, M. TORAN, Mme SORROCHE, Mme BOUALAM, Mme SANCHEZ.

Absents (excusés) : M. ALBERT, M. DENIS, Mme ESCORISA-GRIMAUD, Mme GUTIERREZ

Secrétaire de séance : M. POUJADE

Date de la Convocation : 19/03/ 2019 / Date d’Affichage : 19/03/ 2019

I - BUDGET

Approbation budgétaire de l’exercice 2018

- Approbation du Compte de gestion 2018 dressé par Monsieur Robert –receveur- et du Compte Administratif 2018 dressé par la commune :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budgétisé 2018	1 512 584.14 €	1 512 584.14 €	1 611 501.99 €	1 611 501.99 €
Réalisé 2018 <i>(ne prend pas en compte les opérations d'ordre)</i>	1 244 523.75 €	1 236 392.09 €	811 590.02 €	770 841.94 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	8 131.66 €	€	40 748.08 €	
<i>Résultat de 2017 reporté</i>		233 684.50 €		418 146.99 €
Résultat total		225 552.84 €		377 398.91 €
Restes à réaliser			611 800.00 €	276 347.00 €
Résultat définitif		225 552.84 €		41 945.91 €

- Affectation des résultats
 Sur les 225 552.84 € d’excédent de fonctionnement de l’exercice 2018 :
 -> 75 000 € affectés en recettes d’investissement dans le Budget Primitif 2019
 -> 150 552.84 € affectés en recettes de fonctionnement dans le Budget Primitif 2019

Fiscalité 2019

Pas de modification des taux cette année

- Taxe d’habitation : 9,20 %
- Taxe sur le foncier bâti 14,98 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 70.58 %

Budget Primitif 2019

Vote du budget de Fonctionnement 2019, équilibré en recettes et en dépenses : 1 502 251.84 euros

Vote du budget d’Investissement 2019, équilibré en recettes et en dépenses : 1 350 538.75 euros.

En fonctionnement, 35 000 € sont prévus pour des travaux en régie (3è terrain de football et arrosage verger éco 2) qui seront valorisés en investissement en fin d’exercice.

Trois études particulières ont été prévues : 2 800 € pour l’accompagnement au plan communal de sauvegarde, 2 100 € pour un diagnostic de la ligue de protection des oiseaux, et 2 200 € pour l’analyse des cheveux au titre des perturbateurs endocriniens.

Le reste des charges générales de fonctionnement restent stables, voire légèrement à la baisse.

La Mairie devra verser cette année une subvention au SIVU de seulement 4 566 € en raison de recettes exceptionnelles de la CAF liées au retard de versement du contrat enfance jeunesse 2018.

86 472 € seront versés à Espace Jeunesse dans le cadre de la subvention d’équilibre pour la gestion du centre de loisirs.

Le budget alloué aux restes des associations communales reste stable.

Concernant les investissements, ils concernent principalement la construction de la cantine scolaire (625 750 €) ainsi qu'un fonds de concours de 192 616 € à verser à la communauté d'agglomération. Ce fonds de concours permettra de couvrir le dépassement de notre enveloppe budgétaire voirie à l'agglomération, afin de financer les travaux de l'allée du commerce dans le cadre du projet « 31% paysage », ainsi que la réfection du revêtement de la rue de bel air.

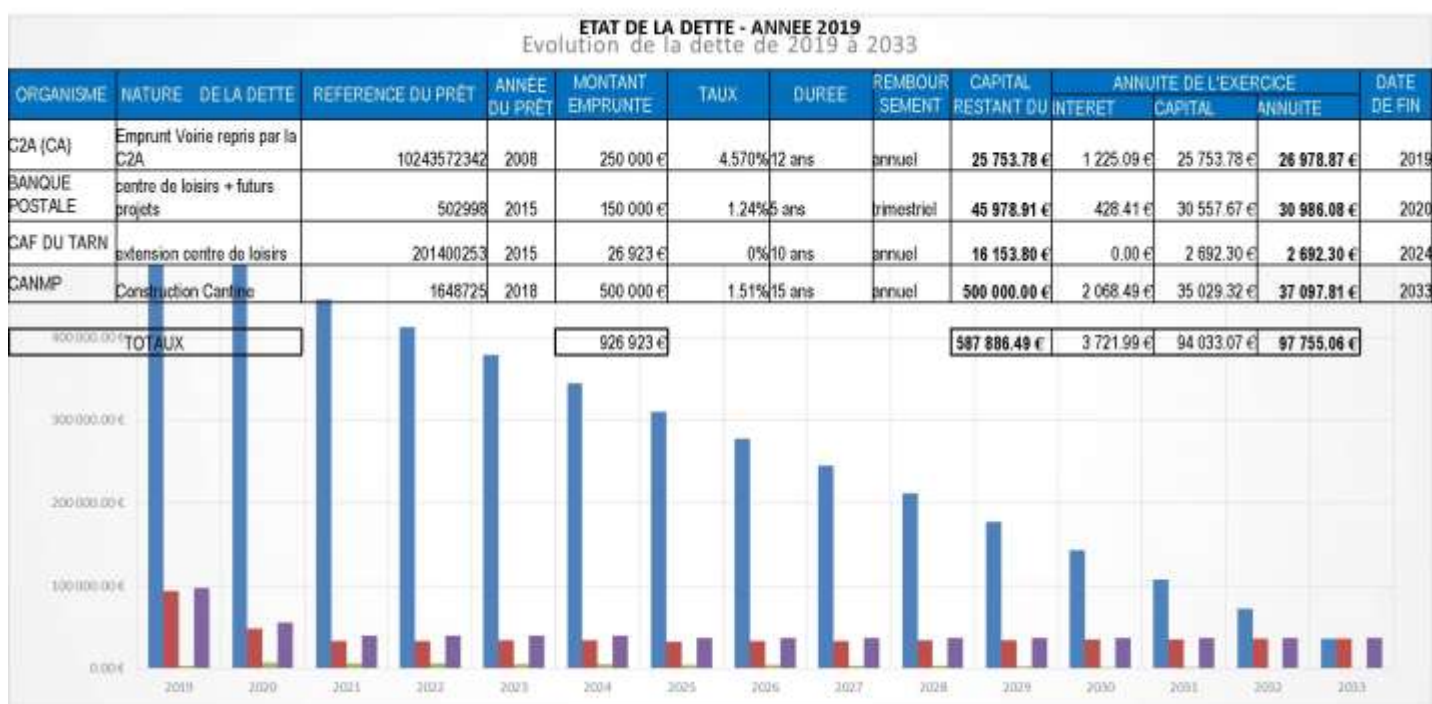
Le mur du nouveau cimetière a également été réalisé cette année. La moitié du montant en HT (33 000 €) est remboursé à la ville d'Albi qui a financé les travaux.

Endettement

Un nouvel emprunt a été contracté en 2018 pour financer la cantine.

Un crédit relai va être débloqué en 2019 pour permettre de payer les factures de la cantine, en attendant de recevoir les subventions et le FCTVA.

Malgré l'emprunt de 2018, la commune reste très peu endettée :



Avances remboursables

Afin de couvrir les besoins en trésorerie de la CAF et de l'association Espace Jeunesse en attendant les versements de la CAF, deux avances remboursables sont contractées avec la mairie du séquestre et nous seront remboursées dès les versements attendus : 20 000 € pour Espace Jeunesse et 40 000 € pour le SIVU Accueil Petite Enfance.

II- AUTRES DELIBERATIONS

Sortie de l'inventaire du patrimoine communal

Suite à la proposition de reprise de 2 débroussailleuses et d'une tondeuse par l'entreprise ROUQUETTE MOTOCULTURE lors de l'achat de matériel neuf : 1 tronçonneuse et 1 tondeuse

et après avoir vérifié l'état de l'actif 2016 et les biens devant y être supprimés car ne faisant plus partie du patrimoine communal

Le conseil municipal autorise la reprise du matériel précité soit pour la tondeuse d'occasion : 560 € et 340 € pour l'ensemble des débroussailleuses et décide la sortie d'inventaire du patrimoine communal du matériel repris et des biens détruits ou réformés listés également ci-dessous :

N°Inventaire sur listing Trésorerie	N° sur logiciel Mairie	Immobilisations	Date achat	Valeur d'origine	Valeur nette comptable bien détruit ou réformé	Valeur nette comptable cédée	Moins value
2005-023	2005-115	2 débroussailleuses STIHL	2005	1 062,23 €		340,00 €	722.23 €
2012-032	2012-032	1 des 2 tondeuses (valeur totale 3 798,10 €)	2012	1 899,05 €		560,00 €	1 339,05 €
2003-001	2003-001	Installation antivirus EQUASYS	2003	1 386,18 €	1 386,18 €		
2004-035	2004-101	Onduleur pour install informatique	2004	288,24 €	288,24 €		
2005-004	2005-120	Unité centrale poste accueil	2005	819,26 €	819,26 €		
2005-016	2005-127	Ordinateur/ serveur poste jeunesse	2005	2 263,79 €	2 263,79 €		
2010-030	2010-030	2 ordinateurs mairie	2010	1 471,08 €	1 471,08 €		
2012-036	2012-036	Ordinateur accueil poste Web	2012	831,22 €	831,22 €		
2013-008	2013-026	Imprimante Triumph poste compta	2013	651.82 €	651.82 €		

Mise à disposition gracieuse des locaux pour le centre de loisirs

Le Conseil Municipal confirme la mise à disposition gracieuse des locaux (Centre de Loisirs et locaux de l'Ecole sauf classes) à l'association Espace Jeunesse et dit que l'ensemble des prestations dues pour ces locaux en 2019 correspond à :ELECTRICITE : 5 300 €, GAZ : 5 000 €, EAU : 2 300 €

Ces prestations seront les mêmes pour 2020 et 2021 et seront recalculées en 2022.

Ingénierie publique départementale - appui aux communes

Le Département, garant de la solidarité territoriale, et acteur dans l'éducation, la jeunesse, le sport, la culture et la vie associative, est amené à porter assistance aux Communes et EPCI dans cette situation. Dans ce contexte, le Département décide d'adopter une politique en matière d'ingénierie publique s'appuyant sur un guide de référence définissant le cadre et l'organisation de la mission qu'il s'est confiée.

Le Conseil Municipal approuve les principes de l'aide proposée par le Département aux collectivités en matière d'ingénierie publique, accepte d'appliquer les dispositions inscrites dans le guide de l'ingénierie départementale et autorise le maire à signer la convention, relative à la mise en œuvre de cette action d'appui à notre Commune.

Accueil et gratification d'un étudiant stagiaire

Le conseil municipal décide d'accueillir M FABRIES-GUIL Paul en stage sur une durée de 5 mois, du 1^{er} avril au 31 août 2019. Le stage portera principalement sur un plan d'action de développement durable.

Ce stage fera objet du versement d'une gratification mensuelle de 577.50 € pour une durée de présence égale à 35 heures hebdomadaires soit pour les 5 mois de stage une gratification totale de 2 887.50 €. Cette gratification sera versée mensuellement.

Le stage n'ouvre pas droit à des congés payés mais que l'étudiant stagiaire bénéficiera de 2 jours de pont : le vendredi 31 mai et le vendredi 16 août.

Mesure gouvernementale « cantine a 1 euro »

Le gouvernement a évoqué ces derniers jours son projet « cantine à 1 € », dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté. La mesure consisterait à proposer à toutes les familles le repas de cantine au prix unique de 1€. Deux euros seraient versés par l'Etat aux communes qui financerait le reste à charge du prix du repas.

10 000 communes seraient concernées au maximum, a priori sur la base du volontariat.

Le gouvernement n'a pas encore explicité la procédure et les détails de cette action, mais il pourrait être intéressant de faire connaître à la Préfecture notre intérêt pour participer à ce dispositif, qui constituerait une action en faveur de nos administrés contre la pauvreté.

Le conseil municipal se dit favorable au principe de participation de la commune au dispositif « CANTINE A UN EURO » évoqué par le gouvernement et autorise le maire à réaliser les démarches nécessaires pour obtenir davantage d'informations sur les conditions de mise en place de cette mesure, puis à proposer la participation de la commune à ce dispositif.

La séance est levée à 22h45